

## Vos droits Etre cadre chez Clemessy... La classification

Position, statut, qualification, coefficient... Le jargon (et le fonctionnement) dans ce domaine est... une véritable « jungle » chez Clemessy... Nous allons ici tenter de vous aider à vous y retrouver ! Accrochez vous....

### Voilà ce que l'on peut lire sur notre bulletin de paye

Position	Statut	Qualif.	Coef.
16	Cadre	2E	125

**La position :** (16 à 27) - évalue la performance. C'est une classification « maison ». La grande majorité des cadres se situe entre 16 et 20...

#### La qualification :

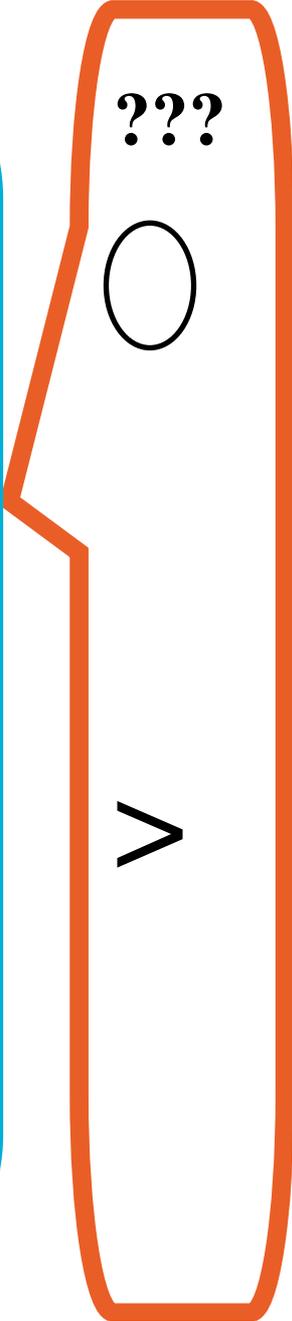
- Un chiffre (1/2/3, débutant/confirmé/expert)
- Une lettre (A à K), autre classification « maison », définit le niveau du poste occupé dans le métier. Evolution au bon vouloir de la hiérarchie. A et B sont des positions d'accueil. Seul le passage de A à B est automatique, pour un cadre débutant après un an. Le cadre devient « supérieur » à partir de F, et « dirigeant » à partir de H

**Le coefficient :** (80 à 240). Il s'agit du coefficient de l'UIMM qui détermine le montant mini du salaire des cadres.

- 80/86/92 : évolution automatique chaque année
- 100 à 135 : évolution automatique tous les 3 ans
- 180 et 240 ne concernent que les cadres dirigeants

**A retenir :** Un jeune embauché cadre ayant au moins 23 ans doit évoluer en coefficient et en qualification durant les 3 premières années (de 1A/80 à 1B/92). Au bout de 3 ans il passe au minimum au coefficient 100, puis son coefficient évolue automatiquement tous les 3 ans... Son salaire doit respecter le **barème déterminé chaque année** par l'UIMM et que nous tenons à la disposition de tous sur notre **site unsa-clemessy.fr**

Quant au reste... Il reste lié à la performance de chacun et... au bon vouloir de la hiérarchie !



UNSA CLEMESSY  
18 rue de Thann  
[unsa-clemessy.fr](http://unsa-clemessy.fr) / [unsa.clemessy@gmail.com](mailto:unsa.clemessy@gmail.com)

